

REGLE 182  
**Saut en Hauteur**

---

***La Compétition***

1. Les athlètes devront prendre appel sur un seul pied.
2. Un athlète fait une faute si:
  - (a) après le saut, la barre ne reste pas sur ses supports du fait de l'action de l'athlète durant le saut ; ou
  - (b) il touche le sol y compris la zone de réception au-delà du plan vertical passant par le bord le plus proche de la barre transversale, que ce soit entre les montants ou à l'extérieur de ceux-ci, avec une partie quelconque de son corps, sans avoir

préalablement franchi la barre. Si, lorsqu'il saute, un athlète touche la zone de réception avec le pied et, de l'opinion du Juge, n'en retire aucun avantage, le saut ne devra pas, pour cette seule raison, être considéré comme un échec.

*Note: Afin de faciliter l'application de cette règle, une ligne blanche d'une largeur de 50 mm sera tracée (avec du ruban adhésif ou un autre matériel similaire) entre les points se situant à 3 mètres à l'extérieur de chaque montant, en traçant le bord le plus proche de la ligne le long du plan vertical passant par le bord le plus proche de la barre transversale.*

### **La Piste d'Élan et la Zone d'Appel**

3. La longueur minimum de la piste d'élan sera de 15m, sauf dans les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), où le minimum sera de 20m.

Lorsque les conditions le permettent, la longueur minimale devrait être 25m.

|| 4. La déclivité maximale de la piste d'élan dans les 15 derniers mètres et de la zone d'appel ne devra pas dépasser 1/250 autour du rayon de la zone semi-circulaire dont le centre se trouve à mi-chemin entre les montants et dont le rayon minimum est spécifié à la règle 182.3.

|| La zone de réception devrait être placée de telle façon que la réception de l'athlète s'effectue dans la partie supérieure de la déclivité.

5. La zone d'appel devra être horizontale ou présenter une déclivité en conformité avec les critères de la règle 182.4 et le Manuel de l'IAAF sur les Installations d'Athlétisme.

### **Matériel**

6. Montants. On pourra utiliser n'importe quel modèle de montants ou de poteaux à condition qu'ils soient rigides. Ils devront avoir des supports pour la barre transversale solidement fixés sur eux.

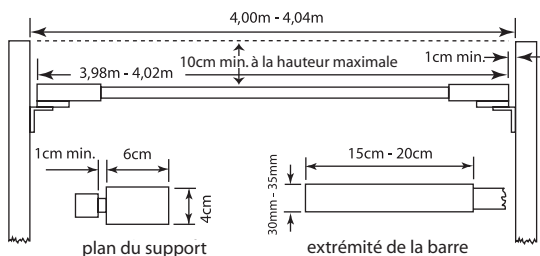
Ils seront suffisamment hauts pour dépasser d'au moins 10cm la hauteur effective à laquelle la barre transversale est montée.

La distance entre les montants sera au minimum de 4,00m et au maximum de 4,04m.

7. Les montants ou poteaux ne devront pas être déplacés pendant l'épreuve à moins que le Juge-Arbitre n'estime que le terrain d'appel ou la zone de réception soient devenues inutilisables.

Dans ce cas, le changement ne se fera que lorsqu'un tour complet sera terminé.

8. Supports de la barre transversale. Les supports seront plats et rectangulaires, larges de 4cm et longs de 6cm. Ils seront solidement fixés aux montants et il sera impossible de les faire bouger pendant les sauts et chacun d'eux fera face au montant opposé. Les extrémités de la barre reposeront sur les supports de telle manière que, si un athlète touche la barre, celle-ci puisse tomber facilement à terre, soit en avant soit en arrière.
- Les supports ne devront pas être recouverts de caoutchouc ou de toute autre matière qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre eux et la surface de la barre transversale et des supports. Ils ne peuvent non plus comporter aucune sorte de ressorts. Les supports auront la même hauteur au-dessus de la zone d'appel et juste en-dessous de chaque extrémité de la barre transversale.
9. Il y aura un espace d'au moins 1cm entre les extrémités de la barre transversale et les montants.



**Schéma 6 - Montants et Barre Transversale pour le Saut en Hauteur**

### **La Zone de Réception**

10. La zone de réception n'aura pas moins de 5m de longueur sur 3m de largeur. Il est recommandé que la zone de réception ait les dimensions minimales suivantes:

longueur : 6 m x largeur : 4 m x hauteur : 0,70 m.

*Note: Les montants et la zone de réception devraient être conçus de telle manière qu'il y ait, entre eux, un espace d'au moins 10cm pendant la compétition afin d'éviter que la barre transversale ne soit déplacée par un mouvement de la zone de réception entraînant un contact avec les montants.*

**Barre Transversale**

7. La barre transversale sera en fibre de verre ou en toute autre matière appropriée mais pas en métal; elle aura une section circulaire sauf à ses extrémités. La longueur totale de la barre sera de 4,00m  $\pm$ 2cm à la hauteur et de 4,50m  $\pm$ 2cm à la perche. Le poids maximum de la barre transversale sera de 2kg au saut en hauteur et de 2,25kg au saut à la perche. Le diamètre de la partie circulaire de la barre sera de 30mm  $\pm$ 1mm.

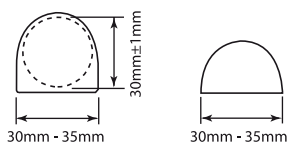
La barre transversale se composera de trois parties - la barre circulaire et deux extrémités, chacune de 30-35mm de largeur et de 15-20cm de longueur, permettant la pose de la barre sur les supports des montants.

Ces extrémités devront avoir une section circulaire ou semi-circulaire avec un côté plat clairement défini, sur lequel reposera la barre placée sur ses supports. Cette surface plate ne sera pas plus haute que le centre de la section verticale de la barre transversale. Ces extrémités seront dures et lisses. Elles ne devront pas être couvertes de caoutchouc, ou de toute autre substance qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre elle et les supports.

La barre transversale ne pourra avoir aucun biais et, une fois en position, elle ne pourra avoir une flèche de plus de 2cm au saut en hauteur et de 3cm au saut à la perche.

Contrôle d'élasticité: Suspender un poids de 3kg au milieu de la barre transversale une fois qu'elle est en position. Elle peut avoir

une flèche d'un maximum de 7cm à la hauteur et de 11cm à la perche.



**Schéma 5 - Extrémités possibles pour la barre transversale**